



FEUILLE DE ROUTE DE MONTEVIDEO 2018-2030 SUR LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES EN TANT QUE PRIORITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conférence mondiale de l'OMS sur les maladies non transmissibles

Recherche d'une cohérence des politiques pour atteindre la cible 3.4 de l'ODD 3 sur les MNT

(Montevideo, 18-20 octobre 2017)



- 1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement, Ministres et Représentants des États et des gouvernements participant à cette conférence, sommes réunis pour renouveler notre engagement d'adopter des mesures audacieuses et d'accélérer les progrès pour, d'ici à 2030, réduire d'un tiers la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles (MNT) conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous continuons à trouver dans l'action suscitée par la Déclaration politique de haut-niveau de 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, et le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, une source d'inspiration. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de leur mise en œuvre, en fonction du contexte national.
- 2. Nous reconnaissons que la mortalité prématurée due aux MNT reste l'un des principaux défis pour le développement au XXIème siècle, induit par les déterminants économiques, environnementaux et sociaux de la santé. Même si des progrès remarquables ont été accomplis dans certains pays ou régions, ils restent très irréguliers et insuffisants pour que la cible fixée à l'échelle mondiale pour les MNT soit atteinte. Chaque année, 15 millions de personnes entre 30 et 69 ans décèdent d'une maladie non transmissible: plus de 80% de ces décès prématurés surviennent dans les pays en développement, et touchent de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus défavorisés. En

- mettant en œuvre des politiques cohérentes et en faisant en sorte que des interventions d'un bon rapport coût/efficacité, accessibles financièrement, reposant sur des données factuelles et adaptées aux priorités et aux contextes nationaux soient disponibles dans tous les pays, il est possible de réduire les inégalités et les décès prématurés dus aux MNT.
- 3. Nous reconnaissons l'importance de l'objectif de développement durable (ODD) 3 et nous reconnaissons aussi qu'il convient de faire en sorte non seulement que les peuples survivent mais aussi qu'ils vivent longtemps et en bonne santé, et qu'il importe de prévenir les MNT comme le prévoit la cible 3.4 sur les MNT pour atteindre cet objectif mondial. Nous reconnaissons aussi que les pays doivent surmonter certains obstacles existants pour atteindre la cible 3.4.2 Pour faire face à la complexité des principaux facteurs de risque, notamment le tabagisme, la sédentarité, l'usage nocif de l'alcool et une mauvaise alimentation, mais aussi la pollution de l'air, et des déterminants des MNT parmi lesquels les connaissances en matière de santé - il est indispensable de recourir à des ripostes multisectorielles qui sont difficiles à élaborer et à mettre en œuvre, en particulier lors qu'il n'existe pas au niveau national de suivi rigoureux des facteurs de risque des MNT. Par conséquent, pour réussir, il convient d'améliorer le leadership politique pour promouvoir des mesures stratégiques, axées sur les résultats dans tous

¹ Quatre types de maladies non transmissibles (MNT) essentiellement : les maladies cardiovasculaires, les cancers, les affections respiratoires et le diabète.

² D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.



- les secteurs, et une cohérence dans les politiques pour lutter contre les MNT, en se conformant aux approches engageant l'ensemble des pouvoirs publics et visant à inclure la santé dans toutes les politiques.
- 4. L'un des obstacles au niveau national est le manque de capacités pour atteindre efficacement les objectifs en matière de santé lorsqu'ils sont en conflit avec les intérêts du secteur privé, et tirer judicieusement parti des rôles et des contributions de toute la gamme des parties prenantes dans la lutte contre les MNT. Les politiques visant à prévenir et combattre les MNT, y compris les mesures réglementaires et fiscales efficaces, peuvent être négativement influencées par les intérêts du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques, et peuvent faire l'objet de plaintes juridiques ou d'autres moyens de retarder, freiner ou prévenir leur utilisation effective pour atteindre les objectifs de santé publique. Les systèmes de santé doivent améliorer la prévention, le diagnostic et la prise en charge des MNT, et renforcer une réelle promotion de la santé tout au long de la vie, dans le cadre des efforts visant à atteindre la couverture sanitaire universelle et à réduire les inégalités en santé, y compris dans le contexte du vieillissement en bonne santé. Il convient d'accorder un rang de priorité plus élevé à la réduction des MNT dans l'ensemble des institutions des Nations Unies, des ONG, des fondations philanthropiques et des établissements universitaires concernés. L'augmentation de la charge de morbidité impu-
- table aux MNT doit être pleinement prise en compte dans les politiques de coopération internationale et de développement dans le but de répondre à la demande non satisfaite de coopération technique pour renforcer les capacités nationales.
- 5. Si l'on ne donne pas un nouvel élan à l'action politique pour éliminer ces obstacles, en mobilisant tous les secteurs et les parties prenantes, le rythme actuel de baisse de la mortalité prématurée due aux MNT sera insuffisant pour atteindre la cible 3.4 des ODD d'ici 2030. Afin de nous attaquer à la mortalité prématurée et à l'excès de morbidité causés par les MNT, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes:

Donner un nouvel élan à l'action politique

- 6. Nous continuerons à nous confronter à la complexité et à la difficulté de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques multisectorielles cohérentes dans l'ensemble des secteurs publics moyennant une approche visant à inclure la santé dans toutes les politiques afin de parvenir à une amélioration des résultats dans les domaines de la santé, de l'équité en santé et du fonctionnement des systèmes de santé.
- Nous donnerons la priorité aux meilleures interventions d'un rapport coût/efficacité satisfaisant, abordables, équitables, reposant sur des données factuelles et adaptées aux prio-



rités et aux contextes nationaux, qui permettront d'obtenir le retour sur investissement le plus élevé. Nous mettrons l'accent sur la santé en tant que priorité politique, moyennant des mesures de lutte contre l'impact des principaux facteurs de risque des MNT, telles que la réglementation, la définition de normes et les politiques fiscales, entre autres, dans le respect des cadres juridiques internes des pays et de leurs obligations internationales.

8. Nous agirons dans les secteurs publics concernés pour créer des environnements favorables à la santé et identifier les possibilités d'établir des engagements transsectoriels concrets afin de favoriser les avantages communs et de réduire les impacts négatifs sur la santé, y compris moyennant des évaluations des impacts sanitaires. Nous encouragerons la recherche sur la mise en œuvre des MNT pour améliorer la mise en pratique de stratégies nationales et les intégrer, dans la mesure du possible, à la planification stratégique globale pour le secteur de la santé. Nous collaborerons pour améliorer la mise en œuvre des meilleures pratiques et échanger sur celles-ci en vue d'appliquer des approches novatrices pour garantir une amélioration des systèmes de surveillance et de suivi pour appuyer les mesures prises.

Permettre aux systèmes de santé de répondre plus efficacement aux MNT

9. Nous renforcerons, le cas échéant, les fonctions et les institutions de santé publique

- essentielles au niveau de la population, centrées sur la personne, pour une prévention efficace des MNT et la lutte contre celles-ci, y compris les soins palliatifs, et pour promouvoir la santé mentale et le bien-être.
- 10. Nous continuerons à investir dans les professionnels de santé qui jouent un rôle essentiel dans le renforcement des systèmes de santé et la protection sociale. Nous travaillerons pour garantir la présence d'un personnel de santé hautement qualifié, bien formé et doté de ressources suffisantes pour diriger et mettre en œuvre les mesures visant à promouvoir la santé et lutter contre les MNT.
- 11. Nous nous engageons à améliorer la mise en œuvre de mesures d'un bon rapport coût/efficacité pour la promotion de la santé, y compris les connaissances en matière de santé, et la prévention des maladies tout au long de la vie, le dépistage précoce, la surveillance sanitaire et la réduction des facteurs de risque, notamment l'exposition aux facteurs de risque environnementaux, et d'efforts durables pour prendre en charge les personnes à risque, ainsi que le traitement et les soins des personnes atteintes de MNT.
- 12. Reconnaissant que les troubles mentaux et les autres affections dans le domaine de la santé mentale contribuent au fardeau mondial des MNT et que les personnes souffrant de troubles mentaux et d'autres affections en santé mentale sont exposées à un risque accru d'autres MNT et à des taux plus élevés de



morbidité et de mortalité, nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures pour améliorer la santé mentale et le bien-être, agir sur les déterminants sociaux et prendre en charge les autres besoins sanitaires des personnes souffrant de troubles mentaux et d'autres affections en santé mentale, et à veiller à leurs droits humains et à prévenir le suicide dans le cadre d'une riposte globale aux MNT.

- 13. Nous nous efforcerons d'améliorer les synergies dans les domaines de la prévention des maladies transmissibles et des MNT, et de la lutte contre celles-ci, aux niveaux national, régional et mondial, le cas échéant, en reconnaissant les possibilités d'obtenir des bénéfices par l'intermédiaire d'approches intégrées.
- 14. Nous travaillerons pour assurer la disponibilité des ressources et renforcer les capacités de faire face de manière plus efficace et équitable aux MNT dans le cadre de la couverture sanitaire universelle, y compris moyennant un renforcement, au niveau des communautés, de la prévention, de la prestation des services de santé et de l'accès de tous aux médicaments et technologies essentiels contre les MNT. Dans nos systèmes de santé, nous nous efforcerons de garantir l'accès à des services de santé de base et spécialisés de qualité, y compris moyennant une protection contre le risque financier afin d'éviter les difficultés économiques et sociales.
- 15. Rappelant nos engagements précédents, nous mesurerons mieux les différences essentielles entre les facteurs de risque et les déterminants spécifiques ayant une incidence sur la morbidité et la mortalité dues aux MNT pour les enfants, les adolescents, les femmes et les hommes tout au long de la vie, et les appréhenderons de manière mieux adaptée, et nous adopterons et favoriserons des approches sexospécifiques pour prévenir et combattre les MNT afin de tenir compte de ces différences essentielles. Nous invitons l'OMS à fournir des orientations sur la manière d'accélérer la mise en œuvre des efforts nationaux en vue de tenir compte des différences essentielles entre hommes et femmes, entre garçons et filles, dans les risques de morbidité et de mortalité dus aux MNT.

Augmenter de manière significative le financement des ripostes nationales aux MNT et la coopération internationale

16. Nous reconnaissons que les ripostes nationales aux MNT – soutenues par des moyens nationaux, bilatéraux et multilatéraux – nécessitent un financement approprié, prévisible et durable, proportionnel au fardeau sanitaire et socioéconomique que celles-ci imposent au niveau mondial. Nous commencerons par accorder la priorité aux crédits budgétaires internes pour lutter contre les MNT, dans la mesure du possible.



- 17. Lorsque cela sera nécessaire, nous travaillerons sur les possibilités d'investissements nationaux pour lutter contre les MNT, leurs facteurs de risque et leurs déterminants, pour créer l'espace budgétaire nécessaire à l'action. Nous envisagerons d'appliquer des options de politique générale qui, outre leur effet positif sur la réduction de l'occurrence des MNT tout au long de la vie, ont aussi la capacité de lever des recettes complémentaires pour financer les ripostes nationales aux MNT, comme il convient. Ces options peuvent inclure, conformément aux politiques nationales et aux obligations internationales, la taxation, notamment du tabac et d'autres produits. Nous continuerons à envisager d'autres options de financement complémentaires, y compris les mécanismes de financement innovants volontaires, selon qu'il convient.
- 18. Nous appelons les institutions des Nations Unies et les autres acteurs de la santé mondiale à renforcer leur soutien aux gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre des ripostes nationales pour la prévention et la lutte contre les MNT, y compris les soins palliatifs, conformément aux priorités nationales. Nous comptons sur l'OMS pour continuer à exercer son rôle de chef de file et de coordonnateur au niveau mondial, et pour étudier comment les mécanismes existants pourraient être mieux mis à profit pour identifier et échanger des informations sur les sources existantes ou potentielles de financement et les mécanismes de coopéra-

- tion au développement pour lutter contre les MNT aux niveaux local, national, régional et mondial, afin de soutenir l'action visant à atteindre la cible 3.4 de l'ODD 3 sur les MNT et à mieux intégrer les MNT dans les mécanismes de financement du développement.
- 19. Les MNT peuvent perpétuer la pauvreté. Pour les populations qui vivent dans la pauvreté ou la quasi-pauvreté, une maladie ou une incapacité chronique peut être synonyme de catastrophe économique. Un salaire âprement gagné peut être rapidement englouti, en particulier lorsque les services de diagnostic, de traitement et de soins palliatifs ne sont pas disponibles ou accessibles. Les femmes portent doublement la charge due aux MNT, puisqu'elles assument souvent sans être rémunérées le rôle dévolu aux femmes d'aidantes auprès des malades. Nous prendrons des mesures pour réduire l'impact des MNT sur la pauvreté et le développement en utilisant des approches sexospécifiques. Nous encourageons vivement l'introduction de la lutte contre les MNT dans l'aide publique au développement pour compléter les ressources nationales et favoriser la mobilisation de ressources supplémentaires pour l'action, notamment la recherche.

Redoubler d'efforts pour mobiliser les secteurs autres que la santé

20. Nous reconnaissons que travailler de manière constructive avec les secteurs publics autres que la santé est essentiel pour réduire



les facteurs de risque des MNT et obtenir des gains en termes de santé pour réduire les décès prématurés dus à ces maladies. En outre, nous reconnaissons les liens étroits existant entre la prévention et la lutte contre les MNT et la réalisation des ODD, au-delà de la cible 3.4, y compris les cibles liées à la pauvreté, l'abus de substances, la nutrition, l'exposition aux risques environnementaux, aux villes durables, entre autres. Une action coordonnée en amont dans tous les secteurs, y compris l'agriculture, l'environnement, l'industrie, le commerce et la finance, l'éducation et l'urbanisme, ainsi que la recherche, contribuera à créer un environnement sain et propice qui encouragera des politiques cohérentes, efficaces et favorisera les comportements et les modes de vie sains. Le secteur de la santé a un rôle à jouer en défendant ces actions, en présentant des informations reposant sur des données factuelles, en appuyant les évaluations de l'impact sur la santé et en fournissant des études et des analyses politiques sur la manière dont les décisions influent sur la santé, y compris des travaux de recherche sur la mise en œuvre visant à élargir l'application des meilleures pratiques. Nous nous engageons par conséquent à jouer un rôle directeur fort et à encourager la collaboration entre les secteurs pour mettre en œuvre des politiques visant à atteindre des objectifs communs.

21. Nous renforcerons les compétences politiques et juridiques pour élaborer des ripostes face aux MNT afin d'atteindre les ODD. Nous appelons l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et ses membres, dans le cadre de leur mandat, à renforcer et à élargir les travaux intersectoriels intégrant les compétences sur les questions juridiques liées à la santé publique dans le soutien aux pays dans le cadre de la lutte contre les MNT, notamment en fournissant des données factuelles, des conseils techniques et des études de cas sur les questions juridiques. Nous encourageons l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles à étudier les liens existant entre les MNT et la législation, afin d'améliorer le soutien aux États Membres dans ce domaine, et à accorder une priorité plus élevée à ces travaux.

22. Nous reconnaissons que l'accès à l'éducation qui favorise les connaissances en matière de santé à tous les niveaux de la société et dans tous les contextes est un déterminant majeur de la santé. En particulier, l'environnement scolaire sera doté des moyens de fournir une éducation reposant sur des données probantes, y compris des informations et des compétences. Nous améliorerons la prise de conscience sur les questions de santé et de bien-être dans l'ensemble de la société, v compris sur la prévention des MNT et la lutte contre celles-ci, par des campagnes de sensibilisation et des environnements bénéfiques à la santé qui font que les choix sains sont les choix les plus aisés et qui facilitent les changements de comportement. Au-delà de la



responsabilité générale des secteurs concernés de promouvoir la santé, il appartient en particulier au secteur de la santé de concevoir et de proposer des informations appropriées pour que les connaissances dans le domaine de la santé s'améliorent.

- 23. Nous redoublerons d'efforts pour utiliser les technologies de l'information et de la communication, y compris les applications en cybersanté et santé mobile, ainsi que d'autres solutions non traditionnelles et innovantes pour accélérer l'action pour atteindre la cible 3.4 de l'ODD 3 d'ici 2030.
- 24. Nous sommes préoccupés par l'augmentation de la production et de la consommation d'aliments très énergétiques et pauvres en nutriments qui contribuent à une alimentation riche en graisses saturées, sucres et sel. Nous travaillerons pour faire progresser la mise en œuvre de stratégies et de recommandations mondiales qui visent à renforcer les politiques d'alimentation et de nutrition au niveau national, et leur suivi. Cela passera, notamment, par l'élaboration de lignes directrices et de recommandations qui favorisent et encouragent une alimentation saine tout au long de la vie de nos citoyens, en améliorant la disponibilité des aliments à un coût abordable, notamment de fruits et légumes, sains, sûrs et nutritifs, tout en permettant des choix alimentaires plus sains dans le cadre d'un régime équilibré, et en veillant à l'accès à une eau propre et sans risque. Nous appelons l'OMS, la FAO et les autres organisations

- internationales concernées à tirer pleinement parti de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition pour promouvoir des systèmes de production et d'approvisionnement en produits alimentaires favorables à la santé, réduire les MNT liées au régime alimentaire et contribuer à assurer une alimentation saine pour tous.
- 25. Nous appelons l'OMS à accélérer son examen des données d'expérience nationales et régionales issues de l'application des politiques intersectorielles visant à atteindre l'ODD 3, et en particulier la cible 3.4 sur les MNT, pour mettre à jour ses orientations sur l'action multisectorielle et multipartite pour lutter contre les MNT et diffuser les connaissances et les meilleures pratiques par l'intermédiaire des communautés de pratique du mécanisme mondial de coordination GCM/NCD³ d'une manière qui soutienne l'action au niveau national.

Renforcer le rôle des acteurs non étatiques

- 26. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de s'engager auprès des acteurs non étatiques compte tenu de l'importance de leur rôle pour avancer sur la voie du niveau de santé le plus élevé possible et de les encourager à utiliser leurs propres activités pour protéger et promouvoir la santé publique, conformément aux priorités et aux contextes nationaux.
- 27. Nous multiplierons les possibilités de participation fructueuse, selon les besoins, des

³ Mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles (WHO GCM/NCD).



organisations non gouvernementales, des entités du secteur privé, des fondations philanthropiques et des établissements universitaires, pour constituer des coalitions et des alliances dans tous les domaines du développement durable pour la lutte contre les MNT, en reconnaissant qu'elles peuvent compléter les efforts des gouvernements à différents niveaux et soutenir la réalisation de la cible 3.4 de l'ODD 3, en particulier dans les pays en développement.

28. Nous appelons le secteur privé, depuis les microentreprises jusqu'aux coopératives et aux multinationales, à contribuer à la lutte contre les MNT en tant que priorité du développement, dans le contexte de la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD 17.4

Mettre en place des mesures pour lutter contre l'impact négatif des produits et des facteurs environnementaux nocifs pour la santé et renforcer la contribution et la responsabilité du secteur privé et des autres acteurs non étatiques

29. Un défi majeur dans la lutte contre les MNT tient au fait que les objectifs de santé publique et les intérêts du secteur privé peuvent entrer en conflit. Nous nous engageons à améliorer les capacités nationales de travailler de manière constructive avec le secteur privé pour lutter contre les MNT de façon à ce que les bénéfices pour la santé publique soient maximaux.

- 30. Nous reconnaissons que nous devons continuer à élaborer des politiques coordonnées et cohérentes, renforcer les cadres politiques et réglementaires reposant sur des données factuelles, et aligner les mesures d'incitation du secteur privé sur les objectifs de santé publique, pour que des choix sains soient disponibles et abordables dans des environnements sains, et en particulier pour donner aux gens les moyens et les ressources et connaissances nécessaires, y compris dans le domaine de la santé, pour faire des choix sains et adopter des modes de vie actifs.
- 31. Nous encourageons en outre le secteur privé à produire et à promouvoir davantage de produits alimentaires et de boissons conformes à une alimentation saine, notamment en reformulant les produits, en particulier ceux qui ont le plus fort impact sur la santé, pour offrir des options plus saines qui soient abordables et accessibles pour tous et qui soient conformes aux normes convenues en matière d'informations nutritionnelles et d'étiquetage, y compris les informations sur les sucres, le sel et les graisses et, le cas échéant, la teneur en acides gras trans. Nous encourageons aussi le secteur privé à réduire l'exposition des enfants à la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées et l'impact que celle-ci peut avoir sur eux, conformément aux recommandations et orientations de l'OMS, et à la législation, aux politiques nationales et aux obligations internationales dans ce domaine.

⁴ Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.



- 32. Nous reconnaissons l'importance de l'amélioration des déterminants environnementaux et de la réduction des facteurs de risque dans la lutte contre les MNT et les liens étroits existant entre les cibles 3.4 et 3.9⁵ des ODD. Ces liens illustrent le fait que la lutte contre les MNT peut aussi contribuer de manière positive à l'objectif 13 des ODD sur les changements climatiques. Nous encouragerons les actions mutuellement bénéfiques et soutiendrons la réalisation de ces objectifs et cibles.
- 33. Nous continuerons à travailler avec l'ensemble des parties prenantes, y compris l'industrie, les acteurs de l'agroalimentaire, les ONG agissant pour la santé et la défense du consommateur, et les milieux universitaires, pour atteindre les neuf cibles volontaires d'ici à 2025. Il s'agira, le cas échéant, de promouvoir l'enregistrement et la diffusion auprès du grand public, des engagements vérifiables pris par les acteurs non étatiques, ainsi que les comptes rendus de la mise en œuvre de ces engagements. Nous appelons l'OMS à continuer à mettre au point des compétences, des outils, des orientations et des approches qui puissent être utilisés pour enregistrer et publier les contributions des acteurs non étatiques en vue d'atteindre ces cibles, et à aider les États Membres à mobiliser efficacement les acteurs non étatiques et à tirer parti de leurs points forts pour mettre en œuvre les ripostes nationales aux MNT.
- 34. Nous appelons les États Parties à accélérer la pleine mise en œuvre de la Convention

- cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui est l'une des pierres angulaires de la riposte mondiale aux MNT, et à encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir Partie à la Convention. Reconnaissant les conflits d'intérêt fondamentaux et irréconciliables existants entre l'industrie du tabac et la santé publique, nous continuerons à mettre en œuvre des mesures de lutte antitabac sans aucune ingérence de l'industrie du tabac.
- 35. Nous encourageons le mécanisme mondial de coordination GCM/NCD à étudier l'impact des facteurs économiques et commerciaux et des mécanismes du marché sur la lutte contre les MNT afin de mieux améliorer la compréhension de leurs incidences sur les résultats et les possibilités en matière de santé pour promouvoir l'action dans le cadre de la lutte mondiale contre les MNT.

Continuer à compter sur le leadership et le rôle clé de l'OMS dans la riposte mondiale face aux MNT

36. Nous réaffirmons le rôle de l'OMS en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international, et l'ensemble des fonctions correspondantes qui sont les siennes, y compris son travail normatif et son rôle fédérateur. Le soutien de l'OMS est essentiel pour élaborer les ripostes nationales dans le domaine des MNT et de la santé mentale, qui font partie intégrante de la mise

⁵ D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.



en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conseils de l'OMS aux États Membres sur la manière de s'attaquer aux déterminants et aux facteurs de risque restent indispensables pour l'action mondiale dans le domaine des MNT et de la santé mentale.

- 37. Nous réaffirmons aussi le rôle de chef de file et de coordonnateur de l'OMS pour promouvoir et suivre l'action mondiale contre les MNT et assurer le lien de manière coordonnée avec les travaux des autres institutions des Nations Unies, des banques de développement et des autres organisations régionales et internationales pour lutter contre les MNT.
- 38. Nous appelons l'OMS à renforcer ses capacités pour fournir des conseils techniques et politiques et améliorer l'engagement des multiples parties prenantes et le dialogue entre elles, par l'intermédiaire de plateformes telles que le mécanisme mondial de coordination GCM/NCD et l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.
- 39. Nous appelons en outre l'OMS à envisager d'établir des priorités dans la mise en œuvre des mesures stratégiques, notamment des politiques et des interventions d'un bon rapport coût/efficacité et reposant sur des données factuelles, dans l'optique de la préparation de la troisième réunion de haut-niveau sur les MNT en 2018.

Unis dans l'action

- 40. Nous reconnaissons que l'introduction des MNT dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une excellente occasion de placer la santé et en particulier les MNT au cœur des efforts déployés en vue de progrès communs et du développement durable. Le programme à l'horizon 2030 traduit fondamentalement l'aspiration à la création d'un monde juste et prospère où tous les peuples peuvent exercer leurs droits et vivre longtemps et en bonne santé.
- 41. Pour se montrer unis dans l'action face aux MNT, il convient de renouveler et de renforcer notre engagement pour démontrer que nous pouvons être efficaces et façonner un monde libre du fardeau évitable des MNT. Ce faisant, nous continuerons à écouter et à mobiliser les populations du monde entier celles qui sont exposées aux facteurs de risque des MNT, et celles qui ont besoin de soins dans le domaine des MNT et de la santé mentale. Nous continuerons à construire un avenir qui garantisse que les générations futures possèdent le meilleur état de santé et de bienêtre qu'elles sont capables d'atteindre.



